



Village de Pointe-Fortune

CONVOCATION

Par la présente, tous les membres du conseil du Village de Pointe-Fortune sont convoqués à une séance ordinaire du conseil **qui se tiendra par téléconférence et à huis clos, LE LUNDI 1^{er} MARS 2021, à 19h30 heures.**

TOUTES QUESTIONS DE CITOYENS PEUVENT ÊTRE SOUMISES AU CONSEIL VIA L'ADRESSE : municipalite@pointefortune.ca.
LES QUESTIONS REÇUES AVANT LA PRÉSENTE RÉUNION SERONT SOUMISES AU CONSEIL DURANT LA PÉRIODE DE QUESTIONS. LES RÉPONSES POURRONT ÊTRE ADRESSÉES DIRECTEMENT À LA PERSONNE AYANT SOUMIS LA QUESTION ET/OU NOTÉES IMMÉDIATEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE QUI SERA PUBLIÉ SUR LE SITE INTERNET MUNICIPAL DANS LES JOURS SUIVANTS CETTE DERNIÈRE.

Les points suivants seront discutés, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Tenue de la réunion via téléconférence.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021.
4. Certificat de disponibilité de crédit et approbation des comptes payables au 1er mars 2021.
5. Dépôt de la correspondance et documents reçus.
6. Autorisation de paiement pour des services professionnels en urbanisme.
7. Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés de la Société canadienne de la Croix-Rouge et paiement de la contribution annuelle.
8. Délégation d'autorité pour le coordonnateur en sécurité civile et abrogation de la résolution 18-10-233.
9. Autres :
10. Période de questions.
11. Levée de la séance.

25 février 2021

Jean-Charles Filion, directeur général